

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.10.2018

Numéro de version 51

Révision: 19.04.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: GRIFFON CIMENT RAPIDE POT 1KG*12 NLFREN

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation Agent d'étanchéité

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur(1)/fournisseur(2):

1

Bison International
Dr.A.F.Philipsstraat 9
NL-4462 EW Goes
PO Box 160
NL-4460 AD Goes
tel. +31 88 3235700
fax. +31 88 3235800
e mail: sds@boltonadhesives.com

Service chargé des renseignements: Bison QESH

1.4 Numéro d'appel d'urgence: numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS05 GHS07

Mention d'avertissement Danger

(suite page 2)

FR-FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.10.2018

Numéro de version 51

Révision: 19.04.2018

Nom du produit: GRIFFON CIMENT RAPIDE POT 1KG*12 NLFREN

(suite de la page 1)

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

ciment Portland, produits chimiques

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges**Description:** Agent d'étanchéité**Composants dangereux:**

CAS: 65997-15-1 EINECS: 266-043-4	ciment Portland, produits chimiques ☠ Eye Dam. 1, H318; ☠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317; STOT SE 3, H335	25-50%
CAS: 471-34-1 EINECS: 207-439-9 Reg.nr.: 01-2119486795-18	carbonate de calcium substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	25-50%
CAS: 14808-60-7 EINECS: 238-878-4 Reg.nr.: Exempt	quartz (SiO ₂) ☠ STOT RE 2, H373	10-25%

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours**Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 3)

FR-FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.10.2018

Numéro de version 51

Révision: 19.04.2018

Nom du produit: GRIFFON CIMENT RAPIDE POT 1KG*12 NLFREN

(suite de la page 2)

. Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

. Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.**. Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

. Après ingestion:

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

. 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

. 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**. 5.1 Moyens d'extinction**

. Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

. 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

. 5.3 Conseils aux pompiers

. Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**. 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

. 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

. 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

. 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**. 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Bien dépoussiérer.

(suite page 4)

FR-FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.10.2018

Numéro de version 51

Révision: 19.04.2018

Nom du produit: GRIFFON CIMENT RAPIDE POT 1KG*12 NLFREN

(suite de la page 3)

- Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- Stockage:**
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

471-34-1 carbonate de calcium

VME (France)	Valeur à long terme: 10 mg/m ³
--------------	---

14808-60-7 quartz (SiO₂)

VME (France)	Valeur à long terme: 0,1 mg/m ³ pour la fraction alvéolaire
BOELV (Union Européenne)	Valeur à long terme: 0,1* mg/m ³ *respirable fraction

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

- Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
- Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
- Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
- Éviter tout contact avec la peau.
- Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire: Protection respiratoire recommandée.

Protection des mains:

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Épaisseur du matériau recommandée: > 0,12 mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 5)

FR-FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.10.2018

Numéro de version 51

Révision: 19.04.2018

Nom du produit: GRIFFON CIMENT RAPIDE POT 1KG*12 NLFREN

(suite de la page 4)

Caoutchouc nitrile

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 10 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 1).

Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc nitrile

Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

Protection du corps: Utiliser une tenue de protection.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

Aspect:

Forme:

Solide

Couleur:

Selon désignation produit

Odeur:

Caractéristique

Seuil olfactif:

Non déterminé.

valeur du pH:

Non applicable.

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

2.230 °C

Point d'éclair

Non applicable.

Inflammabilité (solide, gaz):

Non déterminé.

Température de décomposition:

Non déterminé.

Température d'auto-inflammabilité:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif.

Limites d'explosion:

Inférieure:

Non déterminé.

Supérieure:

Non déterminé.

Pression de vapeur:

Non applicable.

Densité à 20 °C:

2,47 g/cm³

Densité relative.

Non déterminé.

Densité de vapeur:

Non applicable.

Vitesse d'évaporation.

Non applicable.

(suite page 6)

FR-FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.10.2018

Numéro de version 51

Révision: 19.04.2018

Nom du produit: GRIFFON CIMENT RAPIDE POT 1KG*12 NLFREN

(suite de la page 5)

. Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Soluble
. Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
. Viscosité:	
Dynamique:	Non applicable.
Cinématique:	Non applicable.
Teneur en substances solides:	100,0 %
. 9.2 Autres informations	Toutes les données physiques pertinentes ont été déterminées pour le mélange. Toutes les données non déterminées ne sont pas mesurables ou non pertinentes pour la caractérisation du mélange.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- . 10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . 10.2 Stabilité chimique**
- . Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- . 10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Corrode les métaux.
- . 10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . 10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . 10.6 Produits de décomposition dangereux:** Danger de formation de produits pyrolysés toxiques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- . 11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- . Toxicité aiguë**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . Effet primaire d'irritation:**
- . Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque une irritation cutanée.
- . Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque des lésions oculaires graves.
- . Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Peut provoquer une allergie cutanée.
- . Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- . Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut irriter les voies respiratoires.
- . Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

FR-FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 17.10.2018

Numéro de version 51

Révision: 19.04.2018

Nom du produit: GRIFFON CIMENT RAPIDE POT 1KG*12 NLFREN

(suite de la page 6)

. Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**. 12.1 Toxicité****. Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**. 12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**. 12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**. 12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**. Autres indications écologiques:****. Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

. 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**. PBT:** Non applicable.**. vPvB:** Non applicable.**. 12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****. 13.1 Méthodes de traitement des déchets****. Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

. Emballages non nettoyés:**. Recommandation:**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

. Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****. 14.1 Numéro ONU****. ADR/ADN, ADN, IMDG, IATA** néant**. 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU****. ADR/ADN, ADN, IMDG, IATA** néant**. 14.3 Classe(s) de danger pour le transport****. ADR/ADN, ADN, IMDG, IATA****. Classe** néant**. 14.4 Groupe d'emballage****. ADR/ADN, IMDG, IATA** néant

(suite page 8)

FR-FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 17.10.2018

Numéro de version 51

Révision: 19.04.2018

Nom du produit: GRIFFON CIMENT RAPIDE POT 1KG*12 NLFREN

(suite de la page 7)

. 14.5 Dangers pour l'environnement:**. Marine Pollutant:** Non**. 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.**. 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** Non applicable.**. Indications complémentaires de transport:****. IMDG****. Remarques:** Under certain conditions substances in Class 3 (flammable liquids) can be classified in packinggroup III.
See IMDG, Part 2, Chapter 2.3, Paragraph 2.3.2.2**. "Règlement type" de l'ONU:** néant**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****. 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****. Directive 2012/18/UE****. Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.**. 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

. Phrases importantes

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

. Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

. Service établissant la fiche technique: Bison QESH**. Contact:** Reach coördinator**. Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

(suite page 9)

FR-FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.10.2018

Numéro de version 51

Révision: 19.04.2018

Nom du produit: GRIFFON CIMENT RAPIDE POT 1KG*12 NLFREN

(suite de la page 8)

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR-FR